

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2013

Le huit avril 2013 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GAUJOUR Jean François, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 avril 2013

Présents : Mmes BURRIAT, COATTRENEC, MARRANT, MONTEREMAL PEYLIN, SCOLARI
Messieurs BERENGER, BOIZARD, GAUJOUR, MIRALLES, PERRIN, ROUDET, ROUGEMONT, TROUILLOUD.

Pouvoirs Mme RONDELET donne procuration à Mme PEYLIN

Absent : M. SCHNEIDER

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur le Maire propose Monsieur Roger TROUILLOUD - adopté à l'unanimité
Monsieur Le Maire ouvre la séance

Monsieur Le Maire fait part au Conseil des décisions prises en vertu de la délibération n°47 du 5 mai 2008 donnant délégation au Maire :

Décision 11/2013 : travaux d'entretien mécanique des stades de football

Délibération N° 31/2013 :

RESILIATION DU BAIL A REHABILITATION – UN TOIT POUR TOUS DEVELOPPEMENT

Monsieur le Maire rappelle qu'un bail à réhabilitation lie la commune de Saint Etienne de Crossey à la société Un Toit Pour Tous Développement pour une durée de 25 ans. Celui-ci prendra fin au 30 avril 2023.

Dans le cadre du projet de réaménagement du centre bourg, la maison d'habitation, faisant l'objet du bail à réhabilitation, occupée par les locataires d'Un Toit Pour Tous Développement va être démolie.

La commune s'engage à indemniser Un Toit Pour Tous Développement à hauteur de 26 000 euros. Cette somme permettra à la société d'acheter 2 nouveaux logements à loyers PLAI sur le pays voisonnais.

Le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Autorise :

- le Maire à résilier le bail à réhabilitation.

Accepte :

le versement de la somme de 26 000 euros au profit d'Un Toit Pour Tous Développement.

Charge :

- le Maire à signer tout acte ou document afférent à ce dossier.

Délibération N°32/2013**AUTORISATION SIGNATURE ACTE VENTE PROPRIETE BELLET LE BOURG**

Monsieur le Maire rappelle le souhait de la commune de préserver dans le centre bourg les espaces verts avec notamment l'instauration dans le nouveau **Plan Local d'Urbanisme** de zone « d'éléments du paysage remarquables ».

Saisissant l'opportunité de la vente par Mme BELLET Aimée et M. BELLET Marc de la parcelle de terrain cadastrée St Etienne Section C N° 528, d'une superficie de 187 m², décision a été prise en date du 27 novembre 2012 d'exercer le **Droit de Prémption Urbain** et d'acquérir ce bien au prix de 7.480 € (prix de vente de la DIA). Le Notaire chargé de la mutation de propriété, Me Didier HERMANN, pour conclure la vente demande la délibération de l'assemblée délibérante autorisant le Maire à signer l'acte correspondant.

- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Plan d'Occupation des Sols ;

Confirmant l'intérêt d'une telle acquisition ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, par 13 voix pour, 1 contre et 1 abstention

- Dit que les frais de notaire seront à la charge de la commune, en tant qu'acquéreur ;
- Charge Monsieur le Maire à signer tout acte ou document afférent à ce dossier.

Délibération N°33/2013 :**AFFAIRE COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CROSSEY C/ CATHERINE JIMENEZ**

Vu la décision de la commune de Saint Etienne de Crossey de lancer une procédure d'expulsion à l'encontre de Madame Catherine JIMENEZ, locataire à l'immeuble la Varlope situé 185 Rue du Magnin pour des impayés de loyers.

La commune a chargé l'office d'huissier de justice Hugues MONTOYA – Christine PAYSAN de faire le nécessaire auprès de Madame Catherine JIMENEZ pour le règlement de ses loyers.

Madame Catherine JIMENEZ n'ayant pas donné suite au commandement de payer les loyers, elle est assignée à comparaître devant Monsieur le Président du Tribunal d'Instance de GRENOBLE.

Vu la nécessité pour la commune de se faire représenter par un avocat lors de cette audience.

Vu la saisine par la commune de Maître Mathieu WINCKEL, avocat au Barreau de GRENOBLE, en vue de défendre dans cette affaire les intérêts de la collectivité.

Considérant qu'il y a lieu de délibérer pour permettre la poursuite de la procédure et le règlement des honoraires de notre avocat.

Monsieur le Maire propose aux élus de l'autoriser à ester en justice et à confier la défense des intérêts de la commune à Maître Mathieu WINCKEL, avocat au Barreau de GRENOBLE.

Le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré :

Donne son accord.

- **ADOPTE** à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES**POINT COMMISSIONS :**Finances

La prochaine commission aura lieu le 11 avril.

Monsieur Trouilloud relate la visite des élus d'Apprieu au gymnase. Ils ont trouvé le gymnase dans un excellent état et Monsieur Trouilloud se félicite du travail effectué par l'agent responsable de l'entretien du gymnase. Par contre, il déplore que très peu de temps après la reprise de la saison de foot, des dégradations ont déjà été constatées. Un courrier sera envoyé au Président du club.

Le 21 avril plusieurs courses cyclistes pour les Championnats de l'Isère auront lieu sur St Etienne de Crossey avec départ et arrivée vers la Vouisienne. Le même jour aura lieu une manifestation « Concours de ring » sur le terrain des chiens de défense.

Urbanisme

Monsieur le Maire signale que lors de réunion au pays voironnais, il lui a été dit que le PLU de St Etienne de Crossey était un document remarquablement construit.

Le commissaire enquêteur a été nommé, il nous indiquera rapidement les dates de l'enquête publique.

Monsieur le Maire évoque la demande d'un particulier pour rendre carrossable un chemin communal qui dessert par des escaliers des terrains en contre bas de la rue du Magnin. Les élus ne souhaitent pas modifier ce chemin et y faire passer des véhicules.

Travaux

Les différentes études (La cure, l'isolation et la mise en conformité accessibilité de l'accueil Mairie) sont freinées par la consultation de nombreux intermédiaires.

Le Pays voironnais fera un essai pour l'arrêt de bus le long du cimetière sur la route de St Nicolas. Le conseil municipal ne semble pas d'accord sur l'implantation de ces arrêts et le fera savoir au Pays Voironnais.

La commission chargée du réaménagement du foyer se réunira le jour de la commission travaux c'est-à-dire le 18 mai 2013. Courant mai l'entreprise Eurovia reprendra les désordres sur les rues du Magnin et du Tram.

Vie du village

Monsieur le Maire signale qu'il a rencontré avec madame Montéremal le dernier indivisaire qui n'a pas signé. Celui-ci voulait des explications qui lui ont été fournies. Il prendra rapidement contact avec le notaire pour signer.

Un très beau concert a eu lieu à l'église avec les chœurs de Crimée.

Commission Intergénérationnelle

L'enquête concernant les rythmes scolaires a été dépouillée. Le choix se dirigera vers la solution qui maintiendra le moins de temps possible les enfants en collectivité. Un travail de réflexion va être mené avec le Pays Voironnais et les partenaires locaux pour offrir aux enfants un accueil périscolaire de qualité en fonction des moyens financiers ainsi que des moyens existant sur la commune

Clôture de la séance à 22 h 20

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 6 MAI 2013 A 20H30 DANS LA SALLE DU
CONSEIL MUNICIPAL****Affiché le 15 avril 2013**